Image not found or type unknown

BAISSE DE MON TEMPS DE TRAVAIL

Par **jessicaleg**, le **15/11/2014** à **13:43**

bonjour,
je suis en cdi à temps partiel de 23 h par semaine,mon employeur ne m'a pas venir suffisament cette semaine pour que je fasse mes heures alors qu'il y avait du travail et vendredi il me dit que je dois travailler du lundi au dimanche pour récupérer mes heures non effectuées ,je lui ai dit non que je voulais mes deux jours de repos car j'ai 2 autres emplois pour m'en sortir, il s'est énervé et m'a dit qu'à ce moment la il appellerait la comptable et qu'il diminuerait mes heures .lorsque je suis parties ilma dit que lon aurait un entretien car la comptable m'a fait un nouveau contrat diminué.est ce que j'ai le droit de refuser , et si oui que se passera t'il?merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **15/11/2014** à **14:08**

Bonjour,
L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat de travail ou au moins de vous payer en conséquence...
D'autre part, normalement, le contrat de travail à temps partiel doit prévoir la répartition des jours de travail dans la semaine et l'employeur ne peut pas y déroger..
Par ailleurs vous povez refuser toute modification essentielle du contrat de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés